

Développement régional—Loi

J'ai déjà mentionné que la ville de Winnipeg avait dû attendre 14 ou 15 mois avant d'obtenir le permis de construction du viaduc Sherbrooke-McGregor qui enjambe la gare de triage. C'est le gouvernement fédéral qui a causé ce retard en insistant pour que l'on fasse une autre étude. Ce retard a coûté deux millions de dollars à la ville de Winnipeg en dépassement de coût. Le gouvernement fédéral a l'obligation de rembourser ce montant, car ce n'est pas la ville qui a demandé l'étude ou qui a retardé les travaux. Elle a demandé ce permis il y a 15 mois et c'est le gouvernement fédéral qui a mis des bâtons dans les roues. Ce dépassement de coût lui est directement imputable car c'est lui qui est responsable des retards. Je confirme encore cet après-midi que la ville demandera officiellement au gouvernement fédéral de lui rembourser ces deux millions de dollars. J'espère que les ministres sont en train de chercher dans leurs enveloppes pour trouver ce montant qu'ils devront rembourser à la ville de Winnipeg.

Ce genre d'intervention et d'atermoiement, ces demandes d'études supplémentaires, n'apportent rien sinon la confusion. La ville de Winnipeg a collaboré pendant des années à ces études, mais cela ne lui a rien rapporté. Les études sur le déplacement des voies ferrées ont coûté 1.1 million de dollars. La ville de Winnipeg et la province du Manitoba ne veulent plus faire de dépenses pour des études en vue de demander des subventions, surtout s'il est impossible d'obtenir des fonds.

Quand le ministre prendra la parole, nous aimerions qu'il nous explique ce système d'enveloppes et qu'il nous dise s'il peut s'engager fermement à fournir les fonds nécessaires quand il recevra une demande. La province et la ville ont au moins droit à cette explication. Je suis sûr que les députés sont d'accord avec moi sur ce point. Toutes les provinces, pas seulement le Manitoba, exigent des engagements fermes. J'espère que le ministre nous donnera des explications assez détaillées quand il abordera cette question, monsieur l'Orateur.

[Français]

M. Rémi Bujold (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, il me fait plaisir cet après-midi de prendre part au débat sur le bill C-35, Loi visant à modifier la Loi sur les subventions au développement régional. Ces subventions, monsieur le Président, dans la conjoncture actuelle au Canada, et plus particulièrement dans l'Est du Canada où nous avons d'énormes difficultés au niveau économique, ces subventions revêtent, dans le moment, une importance extraordinaire.

Au cours des dernières semaines, j'entendais le ministre de l'Expansion économique régionale (M. De Bané), surtout dans les comités, expliquer l'ouverture d'esprit qu'il voulait manifester envers les membres du comité et également envers les autres partis à la Chambre. Il dépassait les cadres de cette Chambre pour également mentionner qu'il voulait se rapprocher de la population et des différents agents économiques que nous pouvons retrouver dans le milieu. Je ne pouvais qu'être réconforté de voir une telle ouverture d'esprit du ministre.

Monsieur le Président, lorsqu'on vit dans des endroits périphériques, dans des centres éloignés où la population a difficilement la possibilité d'être en contact tous les jours avec des divers paliers du gouvernement, lorsqu'on voit que dans un ministère en particulier, à partir du ministre en descendant tous les échelons de l'administration, on veut se rapprocher de

la population en donnant plus d'information et plus d'accès aux divers systèmes du gouvernement, on peut se réjouir.

● (1430)

Ce projet de loi visant à prolonger pour une période de cinq ans le temps pour demander des subventions est extrêmement important. Je faisais référence tout à l'heure à cette ouverture d'esprit, à ce rapprochement de la population. Nous avons vécu dans l'Est du Québec, plus particulièrement dans Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine, une expérience extraordinaire de la part du ministère de l'Expansion économique régionale, expérience qui a débuté par le désir du ministre de déléguer sur le terrain certain de ses fonctionnaires pour aller voir avec la population, avec les industriels, avec les agents de développement économique, quel genre de développement pourrait faire le ministère et quels genres de projets pourraient bénéficier du projet de loi que nous discutons cet après-midi.

L'expérience que nous avons relevée, à la suite d'une visite de trois jours, plus précisément aux Îles-de-la-Madeleine, a démontré que, au retour, des fonctionnaires du ministère ont pu déceler des projets qui seraient admissibles à la LSDR pour 8 millions de dollars. Je dois dire, monsieur le Président, que lorsqu'on peut, comme je le mentionnais, aller auprès des gens, surtout ceux qui sont éloignés des régions comme Québec ou Montréal, ou Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), ou Halifax, ou d'autres endroits au Canada, parce qu'on peut aller justement leur expliquer ce que le gouvernement peut faire, mais nous avons obtenu un résultat que nous avons pu voir, parce que les hommes d'affaires dans diverses régions semblables sont au courant des différents programmes qui existent, mais trop souvent, malheureusement, ne savent pas comment «appliquer» ou ne savent pas comment manœuvrer dans tout ce dédale administratif pour se rendre au but.

Il faut dire, monsieur le Président, que nous ne pouvons que souscrire à la nouvelle politique, la nouvelle orientation que le ministre entend donner à son ministère, et surtout à un projet de loi semblable où, en tenant compte de cet esprit d'ouverture, nos hommes d'affaires vont pouvoir bénéficier des programmes mis à leur disposition. Et cette expérience dont je parlais aux Îles-de-la-Madeleine tantôt a amené la possibilité—le ministre lors de son dernier voyage a pu annoncer des subventions de l'ordre de \$237,000—ce qui va amener la création de 50 emplois dans une petite périphérie. Cela démontre, monsieur le Président, l'importance de ce projet de loi et l'importance de prolonger pour une autre période de cinq ans l'accessibilité à ce programme. Quand on remarque que pour une si petite somme d'argent nous allons pouvoir créer 50 emplois, imaginez si par des programmes semblables nous pouvions distribuer, dans une région où le taux de chômage atteint 40 et parfois 60 p. 100, des subventions pour un million ou un million et demi de dollars. Voilà pourquoi d'ailleurs cette période de cinq ans va permettre à divers industriels de se familiariser avec cette loi et de remplir des demandes destinées à favoriser le développement économique.

Également, cet avant-midi j'écoutais mon collègue de Central Nova (M. MacKay) parler du rôle du ministère de l'Expansion économique régionale et de la façon dont on devait prévoir le rôle de ce ministère par rapport aux autres. Je souscris entièrement à ce que notre collègue a dit dans ce sens et je pourrais lui dire que nous faisons présentement aux